18me Année.— N° 3547 | 1er EDITION (paraissant le soir) | Dimanche 22 Février 1874

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 4 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 23, 8 32, 9 33, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 12, 5 49, 7 02, 90

BOURSE DE PARIS

DU 20 FÉVRIER	
3 0/0	58 95
4 1/2	85 90
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 30
Emprunt 1871	93 25
DU 21 FÉVRIER	
3 0/0	59 05
4 1/2	86 15
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 40
Emprunt 1871	93 40

ROUBAIX, 21 FEVRIER 1874

BULLETIN DU JOUR

La candidature de M. Ledru-Rollin met à une rude épreuve en ce moment la coalition de toutes les gauches. Les organes modérés de la presse, qui soutiennent la politique pleine de circonspection et de réticences de M. Thiers, ne cachent point leur effroi à la vue de ce « revenant » qui rentre dans la vie politique sous le patronnage de MM. Naquet et Ordinaire, de la gauche radicale. L'*Opinion nationale* déclare, par la plume autorisée de M. Desonnaz — un républicain de l'avant-veille — que le rôle de M. Ledru-Rollin est terminé, et que son retour à la vie active ne pourrait que causer des perturbations sérieuses dans le camp républicain.

« La République de 1848, ajoute M. Desonnaz, pleine de rêves de fraternité, de » chimères socialistes et d'extases philan- » trophiques » a vécu; celle de 1870 doit être la régularisation raisonnée, savante, des « droits conquis et affirmés par les vaillants » hommes de 1848. »

Sans nous arrêter aux contradictions contenues dans si peu de lignes, nous insisterons sur ce point capital que si l'élection de M. Barodet n'a pu entamer la coalition des diverses fractions de la gauche, celle de M. Ledru-Rollin est une véritable pomme de discorde dans le sein du parti républicain. La *République française*, qui avait gardé d'abord un silence absolu, en harmonie d'ailleurs avec la politique empirique de ses inspirateurs, s'est décidée, comme nous l'avions prévu, à ouvrir ses bras à M. Ledru-Rollin et lui promet le concours du parti radical.

« La candidature de M. Ledru-Rollin n'est pas seulement un juste hommage à son passé, à son grand talent, aux services qu'autrefois il a rendus à notre cause. C'est une réponse directe aux hommes qui rêvent de mutiler, de dénaturer le suffrage universel, ne pouvant le détruire. Il a paru bon que la plus éclatante protestation contre ces coupables projets partît de la bouche éloquente de l'homme de la Révolution de Février appelé à décréter et à organiser le suffrage universel. Personne ne dira mieux ni avec plus d'autorité que M. Ledru-Rollin, que le suffrage universel a été établi en France, par ses fondateurs, pour clore définitivement l'ère des révolutions violentes, pour devenir l'instrument pacifique et nécessaire de toutes les réformes politiques et sociales.

» Une grande tâche échoit aujourd'hui à Mg Ledru-Rollin. Nul n'est plus digne de l'assumer; nul n'est plus capable de la remplir. »

Un nouveau point noir apparaît à l'horizon. Nous voulons parler de la question d'Orient, que les journaux remettent sur le tapis à l'occasion du voyage de l'empereur François-Joseph à Saint-Pétersbourg.

Nous ne voyons pas en quoi la France aurait à s'inquiéter actuellement de la question d'Orient. Il est un autre point vers lequel doit se concentrer toute son attention. Il s'agit pour elle aujourd'hui de se réorganiser et de refaire sa position en Europe.

Sans se désintéresser de ce qui se passe au-delà de ses frontières, sans cesser de veiller un instant au maintien de son influence, tout en conservant vis-à-vis des autres puissances une attitude qui sauvegarde sa dignité, elle doit avant tout songer à se reconstituer, et bien qu'en disent certains journaux, l'entrevue des empereurs d'Autriche et de Russie ne saurait la troubler dans l'œuvre de reconstitution intérieure qu'elle a entreprise, car nous avons quelque raison de croire que, loin de songer à de nouvelles entreprises guerrières, les deux souverains veulent assurer par leur alliance la paix en Europe.

L'empereur de Russie aurait, paraît-il, donné les meilleures assurances de paix à l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, en présence du duc d'Edimbourg.

Nous détachons du discours prononcé mercredi dernier au Reichstag allemand par M. Teutsch le passage suivant :

Je n'ai pas l'intention, a dit l'orateur, de proférer l'outrage, mais au cours du développement de ma proposition il vous faudra entendre des choses que vous n'aimerez pas à entendre. L'Allemagne a imposé à la France vaincue de lourds sacrifices. Nous sommes venus, au nom de notre pays, protester ici contre cet abus et défendre le droit. Autrefois, la conquête d'un pays et sa mise sous le joug s'expliquaient jusqu'à un certain point. Aujourd'hui encore, on excuserait un tel procédé à l'égard de peuplades ignorantes et sauvages. Mais ce n'est point ici le cas.

L'Alsace-Lorraine, qui a toujours tenu haut le drapeau du progrès, est contre sa volonté tenue par un autre pays dans un servage moral, et pourtant ce pays occupe en Europe un rang distingué au point de vue des mœurs et de l'éducation ; que si l'on veut reculer les limites du droit jusqu'à incorporer un pays malgré lui dans un autre pays, et justifier cette conduite par le traité qui a été conclu, un tel traité est en opposition flagrante avec tous les principes du droit. Des hommes intelligents ne peuvent être l'objet d'un trafic comme des êtres inanimés. Et alors même que l'on reconnaîtrait à la France le droit de nous céder à l'Allemagne, le traité n'en serait pas valable davantage, attendu qu'il a été conclu sans le libre consentement de l'un des deux contractants.

Or, messieurs, l'emploi de la violence a toujours pour effet d'invalider un contrat. Si vous vouliez seulement garder l'apparence du droit, vous deviez du moins tenir compte des vœux et des sentiments de l'Alsace-Lorraine. Un célèbre juriste, le professeur Bluntschli, s'exprime à ce sujet dans les termes suivants :

« Pour que la cession d'un territoire ait un caractère valable, il faut que cette cession soit préalablement consentie par les habitants du pays cédé. En aucun cas, ce consentement ne doit faire défaut. »

Après le discours de M. Teutsch, Mgr Roess, évêque de Strasbourg, a prononcé les paroles suivantes :

« Comme la déclaration du préopinant pourrait affecter désagréablement les membres de cette Chambre qui partagent ma foi, je me vois obligé, en ma conscience, à faire ici une simple déclaration. Les Alsaciens de ma confession ne songent nullement à mettre en question le traité de Francfort, qui a été conclu entre deux grandes puissances. (Applaudissements.) Voilà ce que j'avais à déclarer de prime abord ! »

La discussion est close et la proposition Teutsch est mise aux voix et rejetée.

Le lendemain, M. Pouguet, député de l'Alsace-Lorraine, a fait la déclaration suivante :

« Je proteste contre le procès-verbal de la séance d'hier, dans lequel il est dit que l'évêque de Strasbourg a parlé au nom de ses coréligionnaires. Si cela a été dit, nous ne l'avons pas entendu. Je suis en état de déclarer que Mgr l'évêque de Strasbourg a parlé en son propre nom et non pas au nom des députés catholiques de l'Alsace-Lorraine. »

Après cette déclaration, l'Assemblée a procédé à la discussion du projet de loi sur l'industrie.

D'après une lettre venue de la frontière d'Espagne et que nous ne pouvons reproduire que sous toutes réserves, Moriones aurait voulu attaquer sur quatre points différents l'armée carliste qui assiége Bilbao ; mais après avoir constaté que l'effectif des troupes royales était beaucoup plus considérable qu'il ne l'avait supposé d'abord, il aurait cru devoir se retirer sans combat.

Les habitants de Bilbao, de leur côté, auraient envoyé au quartier-général carliste une députation chargée de débattre les conditions de la capitulation.

La Circulaire de M. de Broglie.

Voici le texte de la circulaire qui vient d'être adressée par M. le vice-président du Conseil, ministre de l'intérieur, à MM. les préfets :

Versailles, 19 février 1874.

Monsieur le préfet,

Les journaux vous auront donné connaissance d'une lettre circulaire par laquelle les personnes attachées au gouvernement du dernier empire sont invitées, au nom d'un comité formé à Paris, à se réunir pour aller en Angleterre offrir leurs hommages au prince impérial, à l'occasion du jour où il entrera dans sa dix-huitième année. Ce document a dû, à plusieurs points de vue, attirer l'attention du Gouvernement.

Il ne pourrait entrer dans la pensée du gouvernement de gêner ni même de soumettre à une surveillance trop étroite la liberté d'action des citoyens. Encore moins pourrait-il trouver mauvais que les personnes qui ont reçu des fonctions ou des faveurs du gouvernement auquel la France a été soumise pendant dix-huit années, conservent pour la famille du prince qu'ils ont servi une déférence qui les honore. Aussi, au moment de la mort de l'empereur Napoléon III, quand des fonctionnaires même d'un grade assez élevé ont exprimé le désir d'assister à ses funérailles, personne n'aurait compris que le gouvernement s'y refusât, et même ne leur accordât pas toutes les facilités possibles pour s'acquitter de ce devoir.

Mais la démarche dont le projet est aujourd'hui annoncé au public se présente dans des conditions différentes et avec un caractère politique qu'il serait difficile de méconnaître. Le choix qui a été fait pour une manifestation solennelle du jour où le fils du dernier empereur entre dans sa dix huitième année, a été dicté (on peut le croire du moins) par la pensée que la constitution impériale fixait à cette même date l'âge de la majorité du souverain.

On est donc induit à y voir une reconnaissance indirecte du droit qu'aurait le prince impérial de régner sur la France, en vertu de cette Constitution, et une protestation contre les décision contraires de l'Assemblée nationale. A la vérité, la circulaire que les journaux ont publiée s'abstient de tout commentaire de ce genre, mais l'opinion publique sera toujours disposée à croire que l'interprétation la plus naturelle est aussi la véritable.

Chargé d'exécuter les volontés de l'Assemblée nationale, le gouvernement ne saurait permettre, vous le comprenez, aucune manifestation qui pût porter atteinte au respect qui est dû à tous ses décrets. Vous devez donc observer avec vigilance la suite qui sera donnée à l'invitation annoncée dans les journaux. Si, dans les efforts qui seront faits pour accroître le nombre des visiteurs qui doivent se rendre en Angleterre, vous surprenez la moindre tentative de nature à mettre en doute la validité des décisions souveraines de l'Assemblée, vous devrez m'en prévenir à l'instant, pour que je puisse faire en sorte que la répression suivre immédiatement le délit. Dès à présent, vous ne devez pas permettre que la propagande faite pour recueillir des adhésions au projet de voyage ait lieu dans des endroits publics, où les discussions passionnées qui pourraient en être la conséquence amèneraient peut-être de regrettables paroles.

Notre devoir est d'écarter tout ce qui pourrait troubler la tranquillité, si nécessaire à tous les intérêts, et surtout à ceux des classes laborieuses, dans la crise commerciale et industrielle qui traverse la France. Le maréchal a promis à la France le repos auquel elle a droit après tant de malheurs, nous devons tout faire pour qu'il puisse tenir sa parole.

Vous m'avertiriez enfin si vous apprenniez que des fonctionnaires d'un ordre ou d'un degré quelconque se proposent de prendre part à la manifestation annoncée, et vous les inviteriez à renoncer à ce dessein, auquel le Gouvernement ne saurait leur permettre de donner suite. Il suffit, en effet, qu'un tel acte puisse être considéré comme une désobéissance aux décrets de l'Assemblée nationale pour qu'ils doivent scrupuleusement s'en abstenir.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
BROGLIE.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Paris, 20 février

Les bonapartistes se sont trop pressés et ont fait trop de bruit; ils se sont attirés la circulaire de M. le duc de Broglie publiée aujourd'hui dans le *Journal officiel* contre les manifestations du 16 mars. Le gouvernement entend maintenir et faire respecter le vote de l'Assemblée qui, à Bordeaux, a prononcé la déchéance de la dynastie napoléonienne. Toute démonstration qui serait une reconnaissance même indirecte du droit attribué au prince impérial de régner sur la France sera donc considérée comme un acte séditieux.

Comme vous pensez bien, la circulaire du ministre de l'intérieur met en fureur les bonapartistes et leurs journaux. Ils se consolent cependant, en disant que les menaces du gouvernement ne serviront qu'à augmenter le nombre des visiteurs à Chilsehurst.

Des députés napoléoniens, en se rendant, ce matin, à Versailles, exprimaient l'intention d'interpeller le gouvernement sur la circulaire envoyée aux préfets. Cette interpellation, si les bonapartistes avaient l'imprudence de la faire, pourrait bien n'avoir pas d'autre résultat que de faire renouveler, à une immense majorité, le vote de la déchéance. L'éventualité d'une troisième restauration impériale produit dans l'Assemblée une irritation qui peut conduire aux mesures les plus extrêmes.

Les comités bonapartistes agitent la question de savoir si on laissera les dames se rendre à Chilsehurst pour la manifestation du 16 mars.

La fête que la presse parisienne s'est proposée de donner dans le palais de l'Industrie ne pouvant avoir lieu, M. Desbrousses a envoyé 100,000 francs aux bureaux de bienfaisance de Paris et 10,000 francs aux fourneaux économiques.

Un des honorables député de la Lorraine au Reischtag allemand, M. Ch. Abel, adresse à notre cher et excellent journal de Metz, le *Vœu national*, des détails intéressants sur le voyage des députés Alsaciens-Lorrains :

« Mgr Du Pont des Loges est parti mercredi matin, ayant M. l'abbé Fleck pour secrétaire et M. Abel pour compagnon. Ces messieurs sont arrivés dans la soirée à Francfort où ne tardèrent pas à les rejoindre les députés de l'Alsace avec l'évêque de Strasbourg et les deux autres de la Lorraine MM. Peugnet et Germain.

» Un touchant incident a marqué le voyage. Tandis qu'à Forbach, les employés vinrent avec un gracieux empressement offrir leurs services aux deux députés Lorrains, à Sarrebruck, les femmes des employés vinrent en foule s'agenouiller et demander la bénédiction pastorale de Mgr de Metz qui s'empressa d'accéder pieusement à leur désir. A Bingerbrück nouvel empressement des employés et surtout du chef de gare, qui parlait très bien français et fournissait à Mgr tous les renseignements. Les voyageurs regardaient le groupe avec une grande curiosité, et une femme d'employé vint à la dérobée et je ne sais à quel propos, dire en allemand : Méfiez-vous, messieurs, on vous surveille.

» A Francfort, Mgr de Metz a eu le bonheur de dire la messe deux fois de suite au maître-autel de l'église Notre Dame provisoirement érigée en paroisse, par suite de l'incendie de la cathédrale St-Barthélemy. Mgr a donné audience au clergé de Francfort pour le remercier des facilités qui lui avaient été fournies pour remplir ses devoirs sacerdotaux. On s'est consolé et fortifié en Dieu, espérant que dans les hautes régions on renoncera à voir dans les catholiques des gens de désordre et on se contentera de revenir à l'exécution du *Concile de Trente* qui, depuis des siècles, fait la loi entre l'Eglise catholique et les gouvernements Allemands.

« A Berlin, Mgr de Metz a officié à l'é-

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 22 FÉVRIER 1874.

— 5 —

Le Choix de Suzanne

PREMIÈRE PARTIE

S'il existe quelque joie en ce monde, elle est pour celui dont le cœur est pur
(IMITATION, L. II, CH. IV.)

IV.—(Suite)

L'aridité des premiers études, qu'il fit presque seul, ne découragea pas Jacques, et son assiduité et sa persévérance séduisirent le notaire, qui bientôt s'intéressa vivement à lui et s'occupa de développer cette intelligence vraiment remarquable.

A cette époque, Jacques n'était donc plus l'espiègle petit saute-ruisseau que nous avons connu au début de cet récit; il était devenu avec les années un jeune homme; au contact de M. Germont, il n'avait pas tardé à acquérir un air *comme il faut*, accessible à sa nature délicate. On disait de lui autrefois qu'il était tout pareil à un petit *saint Jean* de cire avec ses cheveux blonds frisotés; on disait maintenant qu'il ressemblait à un *monsieur*.

Je peindrais difficilement la tendresse et le respect du jeune homme pour sa mère; quant à la pauvre paysanne, elle était fière de son fils au-delà de toute expression et vivement reconnaissante à M. Germont.

Suzanne n'en était plus à sa première épreuve; elle voulut être là encore quand la mère de son cher Jacques le quitterait pour toujours. Elle n'avait pas gardé de la mort, comme on eût pu le supposer, une impression de peur; non! Elle savait qu'au moment terrible, des visages amis doivent être doux à celui qui s'en va ; puis, si dans la chambre de Pierron elle n'avait eu personne à consoler, au chevet de la veuve, Jacques allait tant pleurer ! Au moins elle serait là, elle, pour lui dire : « Ne pleurez pas autant, Jacques; votre pauvre mère souffrait et elle ne souffre plus ; vous la reverrez, car nous devons tous nous retrouver, et il n'y aura plus de séparation, et nous ne pleurerons plus jamais; nous nous aimerons tant ! »

Oui, toute jeune qu'elle fût, la petite fille s'était dit cela, l'abbé Hubert le devina et il fut heureux de la trouver au pied du lit de la mourante quand il y arriva.

Depuis si longtemps que la pauvre femme était malade, elle était préparée au difficile passage de la terre au ciel; cependant, lorsqu'elle vit arriver le moment suprême, gardant toute sa connaissance, elle eut un instant de profond désespoir à la pensée de quitter l'enfant, son seul amour depuis dix-huit années. Ce n'était plus un enfant, il y avait longtemps qu'il n'avait plus besoin d'elle; mais quelle est la mère qui se persuade aisément cela ?

Plus besoin d'elle ! sans doute matériellement, puisque c'était lui qui était devenu l'appui, le soutien de sa mère; mais moralement ! à l'heure où son pauvre cœur saignerait peut-être sous les chagrins que causent l'amour, les déceptions, les injustices, les passions, enfin ! qui le consolerait ? qui sécherait ses larmes ?

La main seule d'une mère peut panser de telles blessures et ses lèvres arrêter de tels pleurs !

La pauvre femme, à l'instant de la mort, prévoyait tout et s'affligeait, lorsqu'elle aperçut la petite Suzanne agenouillée devant elle. Aussitôt elle joignit les mains, et regardant la jeune fille avec une ardente expression :

« Oh ! mademoiselle Suzanne ... » murmura-t-elle.

Elle n'acheva pas. Il y avait toute une prière dans ces mots, une prière qu'elle retint sur ses lèvres. Que demander à l'enfant? Tout ignorante qu'elle fût, l'humble paysanne comprenait trop bien l'énorme distance qui séparait le jeune clerc de la fille de son patron.

Suzanne ne pouvait deviner ce qui se passait dans le cœur maternel; elle leva ses grands yeux en pleurs vers la mourante et ne sut rien lui dire; mais quand le dernier souffle de vie se fut échappé des lèvres violettes, elle alla doucement vers le jeune homme qui sanglotait au pied du lit et murmura d'une voix basse, timide et tremblante :

« Papa et moi, nous sommes là, Jacques, et nous vous aimons bien ! »

Cette fois Suzanne n'avait pas peur de la mort, elle ne s'évanouit pas; elle sentait qu'elle devait être forte pour deux, afin de trouver des consolations pour son ami.

A partir de cet instant, elle devint plus grave; son jeune esprit avait acquis une maturité précoce; sans bannir la gaieté qui était le fond de son heureux naturel, elle parvenait à en arrêter l'expansion trop bruyante : elle apprenait ainsi, sans autre leçon que celle de son cœur, à se dominer.

Rien de plus touchant que les naïves paroles trouvées par la petite fille pour arrêter les pleurs de Jacques; elle les prononçait lentement, d'un ton pénétré au-dessus de son âge. Son air sérieux contrastait avec l'expression habituelle de ses traits toujours espiègles et mutins.

Le temps adoucit peu à peu les regrets du jeune clerc; il avait repris la place de Pierron, plus que jamais il se livrait au travail avec ardeur. M. Germont n'avait plus besoin de l'encourager, le noble enfant semblait poursuivre un but lointain auquel il se jurait d'arriver.

« Pas trop d'ambition, Jacques ! lui disait parfois en souriant le notaire.

— Non, non, monsieur, répondait-il : toute mon ambition serait de vous succéder, de posséder à mon tour la petite étude de Luçay.

— Bien, bien, reprenait M. Germont, nous verrons cela plus tard; je ne suis pas encore assez vieux pour songer à me retirer, maître Jacques.

Il riait, mais d'un œil attendri il regardait le laborieux jeune homme.

Malgré l'affection si respectueuse que témoignait Jacques à la petite fille, à mesure que tous deux avançaient en âge; malgré la réserve que de son côté Suzanne gardait sans affectation vis-à-vis du jeune clerc depuis sa première communion, il était impossible qu'un reste de la familiarité de l'enfance ne se glissât souvent entre eux. M. Germont ne semblait pas s'en apercevoir; mais ayant entendu quelqu'un du village en faire la remarque avec une certaine malice, l'abbé Hubert s'en préoccupa.

Quoiqu'il eût une invincible répugnance à se mêler des affaires qui ne le regardaient pas, que par prudence, pour ne point compromettre, non pas sa personnalité, mais la douce autorité qu'il avait conquise, il attendit généralement qu'on lui demandât un conseil avant de le donner, il se crut obligé d'avertir le notaire.

« Suzanne est encore une enfant, mais Jacques est un homme, lui dit-il un jour; si, comme je le suppose, vous ne consentez pas à ce que leur avenir soit commun, ne faudrait-il pas dès aujourd'hui les éloigner l'un de l'autre ? »

Le notaire sourit :

« Je crois que Jacques sera un honnête homme, capable de rendre une femme heureuse, répondit-il.